



POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

Adresse : 07, Rue Abou Hamed El Ghazali,
Jardins du Japon, Montplaisir, 1073 Tunis.
Tél : (+ 216) 71 905 999
Fax : (+ 216) 71 908 213
Email : cdc@cdc.tn



www.cdc.tn

En se dotant de sa politique d'approvisionnement responsable, la Caisse des Dépôts et Consignations se donne un outil pour faciliter l'atteinte de sa mission dans le respect de ses valeurs, en fournissant à ses pôles des biens et services de qualité, aux conditions les plus avantageuses en conformité avec les lois en vigueur.

Cette politique confirme l'engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations envers le développement durable de sa communauté par l'application d'orientations qui respectent les principes et les meilleures pratiques en approvisionnement.

Le principal objectif de la présente politique est d'assurer que les sommes dépensées pour l'acquisition de biens et de services, peu importe leur nature ou importance financière, le sont selon des règles conformes aux lois et aux principes d'une saine gestion tout en favorisant une approche d'acquisition axée vers le développement durable.



L'application de la présente politique vise à assurer :

1 LA BONNE GESTION

Les décisions menant à l'acquisition de biens ou services sont prises dans la lignée des orientations de la Caisse des Dépôts et Consignations en fonction du besoin présent et des orientations futures.

2 L'INTEGRITE ET LA TRANSPARENCE

Les activités d'approvisionnement sont ouvertes, justes et honnêtes. Elles visent à assurer l'objectivité et l'impartialité des décisions.

3 L'EQUITE

Toutes les démarches d'acquisition sont menées de façon que tous les fournisseurs éventuels, pour un besoin précis, soient assujettis à des conditions similaires et bénéficient du même traitement.

4 LA CONCURRENCE

Toutes les actions menées dans les processus d'acquisition favorisent une libre et saine concurrence, sauf pour les cas particuliers prévus par la loi ou encore justifiés par des besoins d'affaires spécifiques.

5 DEVELOPPEMENT DURABLE

Les considérations environnementales et sociales font partie intégrante du processus et des démarches d'acquisition menées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La CDC privilège les achats verts et les fournisseurs doivent fournir à la Caisse des produits ou services qui rencontrent les critères du développement durable et, lorsqu'applicables, les critères des certifications écologiques.

6 VIGILANCE

Tous les intervenants au processus d'acquisition doivent s'assurer du respect des règles d'approvisionnement en vigueur.